

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Office des personnes handicapées du Québec

COORDONNÉES

Mélissa Lord-Gauthier, conseillère au développement et à l'intervention stratégique
Direction du développement et de l'intervention stratégique

AXE 1 - LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE RATTRAPAGE

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Un des résultats attendus de la politique *À part entière* en matière d'éducation est d'accroître la participation des élèves et des étudiants handicapés à tous les niveaux d'enseignement dans des conditions équivalentes à celles des autres personnes. Un des moyens privilégiés pour y parvenir est la généralisation de la planification individualisée et coordonnée des services, considérant qu'il est reconnu que le plan d'intervention (PI) et le plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) constituent des outils incontournables pour identifier les besoins, établir des actions ciblées adaptées à chaque élève et assurer la complémentarité et la continuité des services requis par les élèves HDAA¹, au sein du réseau de l'éducation et avec les autres réseaux de services.

Les impacts de la COVID-19 ont exacerbé des inégalités et obstacles vécus par les élèves HDAA et leur famille et en a engendré des nouveaux (ex. réduction ou interruption de divers services dans les réseaux scolaires, de la santé et des services sociaux et communautaire, diminution du soutien social, difficultés financières, de conciliation travail-famille et de santé mentale). Des enjeux spécifiques au réseau scolaire sont également constatés : une augmentation des échecs et retards scolaires, la complexification de la prestation des services éducatifs et complémentaires à distance, notamment pour les élèves HDAA qui ont des besoins plus importants, les impacts néfastes de la suspension des activités parascolaires, de loisirs et de sports sur la santé physique et mentale des élèves, l'accès et compétences inégaux face aux technologies et outils numériques, sans oublier le personnel scolaire qui a dû ajuster rapidement ses façons de travailler et qui n'a pas été épargné par les effets de la pandémie (pensons au stress, à la fatigue, à l'épuisement et aux difficultés de conciliation travail-famille).

La crise de la COVID-19 et ses impacts sur les élèves HDAA et leur famille met en lumière la nécessité de généraliser la planification individualisée et coordonnée des services qui leur sont offerts, lorsque requis, afin de favoriser leur réussite éducative. Toutes les actions qui viennent simplifier les démarches d'accès aux services éducatifs et complémentaires requis par les élèves HDAA, soutenir et consolider la démarche de PI et de PSII, incluant la planification des transitions scolaires², en mobilisant tous les acteurs concernés, doivent être privilégiées. Par le biais de ses services directs à la population, l'Office peut informer, conseiller et accompagner l'élève HDAA et sa famille à propos des programmes, mesures et services

¹ [Mémoire dans le cadre des consultations en vue de l'élaboration d'une première politique de la réussite scolaire \(gouv.qc.ca\)](#)

² Le terme *transition scolaire* inclut la première transition scolaire, la transition entre le primaire et secondaire, la transition école-vie active (TEVA), ainsi que la transition entre le secondaire et la formation professionnelle, des adultes et collégiale, et est utilisé par souci de synthèse tout au long du texte.

susceptibles de répondre à leurs besoins ([Nos services directs à la population - Office des personnes handicapées du Québec \(gouv.qc.ca\)](#)). Notons d'ailleurs que 48 % des services directs de l'Office concernaient les services éducatifs en 2019-2020. De plus, il est important de garder les écoles ouvertes dans la mesure du possible, considérant que le milieu scolaire constitue un filet social important pour les familles des élèves HDAA, tout en garantissant la qualité et l'accessibilité des services éducatifs et complémentaires advenant la nécessité de basculer vers l'enseignement à distance.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées ?

Le virage numérique accéléré des services éducatifs et complémentaires imposé par le contexte de la pandémie est nécessaire, mais a amené son lot de défis spécifiques aux élèves HDAA : la gestion de classes, capter et maintenir l'attention de certains élèves, les difficultés d'atteindre et d'évaluer les objectifs d'apprentissage, l'application complexifiée de la différenciation pédagogique ainsi que des difficultés rencontrées par plusieurs parents de ces élèves à conjuguer leurs obligations professionnelles et l'enseignement à distance de leurs enfants. Notons également la variabilité de l'accessibilité de l'enseignement à distance, notamment pour les élèves qui vivent dans des régions éloignées ou rurales où le service internet est problématique. Il est donc nécessaire de bonifier la prestation des services éducatifs et complémentaires à distance et d'en simplifier l'accès afin qu'ils soutiennent et favorisent la réussite éducative des élèves HDAA, dans un contexte où les échecs et les retards scolaires constatés auront nécessairement un impact significatif sur la poursuite de leurs parcours éducatifs. À l'égard de leurs responsabilités et obligations respectives, le MEQ et les directions d'établissement doivent faire preuve de flexibilité, de souplesse et de créativité et impliquer les élèves HDAA et leur famille, de même que le personnel scolaire, dans la recherche de solutions dans le cadre de ce nouveau contexte d'enseignement. Il est essentiel que les solutions retenues s'appliquent en toute équité et soient accessibles et inclusives, peu importe les modalités d'enseignement et d'apprentissage.

Un des moyens de généraliser la planification individualisée et coordonnée des services offerts aux élèves HDAA est de systématiser le recours à une approche qui agit sur les besoins spécifiques de chaque élève, de coordonner les actions requises des différents acteurs et de consolider les collaborations et les mécanismes de transitions entre tous les niveaux d'enseignement et vers la vie active (TEVA) dans le cadre du PI ou du PSII en s'assurant que l'élève et ses parents soient au cœur de la démarche et impliqués activement à toutes les étapes. Toutes les transitions scolaires sont d'ailleurs particulièrement fragilisées par le contexte de la pandémie. Des démarches de transitions structurées, planifiées, coordonnées, fréquentes et variées, ainsi que la mobilisation, la collaboration et la concertation des acteurs impliqués auprès de l'élève HDAA et sa famille sont des éléments clés afin qu'elles soient vécues de façon harmonieuse. Le MEQ doit exercer un fort leadership de soutien et d'innovation pour rallier tous les acteurs qui gravitent autour de ces élèves en fonction de ses responsabilités et obligations, à commencer par renforcer l'offre de formation initiale et continue des directions d'établissement et des équipes-écoles sur la démarche de PI et de PSII et en leur libérant davantage de temps pour faciliter les échanges et la concertation avec les autres acteurs impliqués. De plus, il est important de développer des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre de la démarche de planification individualisée des services et la réussite éducative des élèves HDAA.

Enfin, les démarches de PI et de PSII constituent des approches de simplification des démarches d'accès aux services, notamment en optimisant les ressources ainsi que le temps pour tous les acteurs impliqués, et particulièrement pour l'élève HDAA et sa famille. Il importe que, lorsqu'elle est requise, l'élaboration du PI et du PSII et la mise en place de services adaptés qui s'en suivent s'appuient sur une approche individualisée en fonction de l'évaluation des besoins, des forces et des capacités de l'élève et permettent la mise en place de mécanismes soutenant et consolidant la concertation intra et interréseaux. Les élèves

HDAA devraient avoir accès aux services éducatifs et complémentaires requis sans délai et dans une perspective de prévention et d'intervention précoce.

Les plateformes *Je réponds présent* et *Répondez présents* représentent une solution utile pour venir prêter main-forte au réseau scolaire, mais il est également nécessaire à plus long terme de mettre en place des moyens pour attirer davantage la relève dans le réseau scolaire, notamment par l'amélioration des conditions de travail du personnel scolaire et par la valorisation de la profession enseignante afin de freiner la pénurie de main-d'oeuvre du réseau scolaire observée bien avant la pandémie.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

Le virage numérique accéléré des services éducatifs et complémentaires a permis une offre de services alternative susceptible de répondre aux besoins particuliers de certains élèves pour qui la présence physique à l'école est parfois compliquée pour diverses raisons. Il est toutefois important que le choix de la modalité de prestation de ces services revienne entièrement à l'élève HDAA et à sa famille. Il y a lieu de consolider ce virage et d'exploiter les possibilités qu'il offre afin de bonifier l'offre de services éducatifs et complémentaires.

De plus, le projet du MEQ d'allègement des processus administratifs liés à la déclaration des codes de difficulté et à son processus d'assurance qualité constitue un moyen prometteur permettant de libérer du temps au personnel scolaire afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Dans un contexte où les ressources sont limitées et les besoins des élèves sont diversifiés et grandissants, il est nécessaire de réorganiser les services éducatifs et complémentaires sous l'angle de la prévention, de l'intervention précoce et de la simplification des démarches d'accès et d'élaborer des stratégies qui puissent bénéficier à l'ensemble des élèves.

AXE 2 - L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES ENCADREMENTS PÉDAGOGIQUES

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Le personnel scolaire a dû s'adapter et se former rapidement aux nouveaux outils numériques et façons de travailler à distance et aux contraintes associées, ainsi qu'aux nouveaux besoins exprimés par les élèves et leur famille. L'utilisation des outils et matériels technologiques nécessite des changements dans les postures et les pratiques pédagogiques, de même que dans les modalités d'évaluation des apprentissages.

Dans le cadre d'une démarche de PI ou de PSII, il est important d'assurer un suivi de la situation de chaque élève HDAA, dont le quotidien est constamment chamboulé par les impacts de la COVID-19, et d'apporter les ajustements requis au besoin, notamment au moment des transitions. Il est d'ailleurs important de planifier systématiquement les transitions scolaires à l'intérieur même du PI ou du PSII.

La distribution de matériel informatique pour les élèves dans le besoin ainsi que les outils et supports technologiques que le MEQ a développés en partenariat avec d'autres organismes ont certainement contribué à soutenir les apprentissages des élèves. Il est toutefois important de s'assurer que ces outils soient accessibles et adaptés pour tous les élèves HDAA et que leur famille puisse recevoir le soutien requis dans l'utilisation. Pensons également à certains parents ayant eux-mêmes des incapacités qui devraient recevoir sans délai le soutien nécessaire afin d'assurer leur implication dans le parcours et la réussite éducative de leurs enfants. L'Office a d'ailleurs mis à la disposition des ministères et organismes

publics des informations utiles ainsi qu'un guide de bonnes pratiques en matière d'approvisionnement accessible³.

Le programme de tutorat et d'accompagnement pour élèves en difficulté (*Répondez présent*) et les mesures supplémentaires pour la réussite scolaire et la santé mentale, en partenariat avec les organismes Alloprof et Tel-Jeunes, devraient être permanents. De plus, les tuteurs et tutrices qui sont ou seront appelés à aider les élèves HDAA dans leurs apprentissages devraient recevoir la formation et les outils nécessaires pour être en mesure de les soutenir adéquatement.

Les camps pédagogiques offerts de façon optionnelle pour les élèves en difficulté constituent un bon moyen pour rattraper le retard de certains, mais il faut s'assurer que les élèves HDAA qui ne pourront pas en bénéficier pour diverses raisons ne soient pas pénalisés par rapport aux autres qui les auront fréquentés. Dans l'éventualité où certains camps de jour ou de vacances ne pourraient être en mesure d'ouvrir leur porte encore une fois cet été, il est important que le MEQ prévoie un service de répit estival pour les élèves HDAA, afin de diminuer les difficultés de conciliation travail-famille.

Enfin, l'Office salue les récents investissements du MEQ pour la formation professionnelle et l'éducation aux adultes afin d'offrir du soutien additionnel aux élèves les plus affectés par le confinement et pour renforcer l'encadrement pédagogique.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

Pour assurer une organisation scolaire efficace qui répond aux besoins et aux réalités des élèves et du personnel scolaire, les actions du MEQ à déployer devraient s'appuyer sur les pratiques reconnues par la recherche et sur les composantes incluses dans un modèle optimum d'organisation des services éducatifs et complémentaires, telles qu'identifiées par l'équipe d'Anaby de l'Université McGill⁴, par exemple.

Dans le développement des mesures visant à optimiser l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques, afin de favoriser la réussite éducative des élèves, le MEQ, ainsi que les directions d'établissements scolaires, doivent faire preuve de créativité, d'un fort leadership au regard de leurs responsabilités et obligations respectives et doivent impliquer les élèves HDAA et leur famille, de même que le personnel scolaire. Ainsi, le MEQ doit concevoir ou modifier et proposer des encadrements pédagogiques en fonction des besoins exprimés par les élèves HDAA et leur famille et des acteurs gravitant autour de ceux-ci, dans une perspective d'éducation inclusive et dans un souci de simplifier les procédures et démarches pour accéder aux services éducatifs et complémentaires requis par ces élèves. Le MEQ doit ainsi s'assurer de la disponibilité d'une offre variée de services éducatifs et complémentaires adaptée aux nouveaux besoins engendrés par le contexte de la pandémie et au virage numérique accéléré associé.

Enfin, l'Office encourage le MEQ à considérer et à exploiter davantage les possibilités qu'offrent le sport, le plein air et les activités physiques extérieures sur le plan pédagogique, car il s'agit d'un moyen accessible et à faible coût qui favorise la motivation et la persévérance scolaire, en plus d'être bénéfique pour la santé mentale des élèves.

³ [Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques - Office des personnes handicapées du Québec \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

⁴ http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/AP_2014-2015_rapport_AnabyD_EHDDA.pdf.pdf/7387cb90-5c47-46cb-be3b-e572368578c5

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise ?

La crise de la COVID-19 a mis en lumière l'importance de la prévention et de l'intervention précoce et rapide afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves. Considérant les besoins diversifiés, grandissants et parfois nouveaux ou amplifiés par les impacts de la COVID-19 sur les élèves, il est nécessaire d'établir des pratiques pédagogiques et des techniques d'enseignement inclusives, variées et adaptées à ce nouveau contexte social et au virage numérique associé. Le MEQ doit privilégier des réponses collectives qui permettent de répondre aux besoins individuels. L'Office (2009)⁵ a d'ailleurs identifié cinq leviers d'intervention incontournables pour une éducation inclusive : une organisation des services basée sur une approche individualisée, une pratique rigoureuse du PI et du PSII, une reconnaissance accrue du rôle parental, envisager d'abord l'intégration, ainsi que la mise en place des conditions nécessaires à l'éducation inclusive (ex. formation et soutien adéquat, libération de temps du personnel scolaire pour la collaboration, la concertation et le partage d'expertise et de connaissances, établissement de pratiques pédagogiques inclusives). Il est primordial de placer l'élève au centre de son parcours éducatif, d'agir en amont sur les obstacles à l'apprentissage et de simplifier les démarches d'accès aux services favorisant sa réussite éducative. Les services de soutien, d'accompagnement et d'appui offerts aux élèves HDAA doivent être organisés et planifiés en fonction de leurs besoins et capacités, selon une approche individualisée et en cohérence avec les fondements de la Politique de l'adaptation scolaire et ses voies d'action.

AXE 3 – LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

La santé mentale de toute la population a été ébranlée depuis le début de la pandémie, particulièrement celle des adolescents et des adolescentes. De plus, les familles des élèves HDAA sont possiblement parmi les tranches de la population les plus fragilisées par la diminution ou l'interruption des divers services du réseau de la santé, par la perte du soutien social et de possibilités de répit pour les parents, par des difficultés financières, de conciliation travail-famille et de santé mentale. Ces obstacles, engendrés ou exacerbés par les impacts de la pandémie chez ces élèves, affectent inévitablement leur disponibilité aux apprentissages. Les mesures d'encadrement pédagogique actuelles et à venir doivent être adaptées à ces nouveaux besoins générés par ce nouveau contexte social et soutenir davantage la santé mentale. Il est donc nécessaire d'accentuer et de mettre en place des nouvelles mesures de soutien psychoaffectif et social afin d'assurer la réussite éducative des élèves HDAA.

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, a annoncé au cours des derniers mois des investissements importants afin de bonifier l'offre de service en santé mentale, notamment pour les jeunes et leur famille. Le déploiement d'intervenants psychosociaux dans les écoles qui en découle aura certainement des effets positifs et structurants sur le parcours des élèves. L'Office encourage le MEQ à poursuivre dans cette voie, en collaboration avec les réseaux de la santé et des services sociaux et communautaire.

Le projet *Aire ouverte* est une initiative prometteuse afin de simplifier les démarches d'accès des jeunes aux services en santé mentale. L'Office encourage la poursuite du déploiement des sites, car ils représentent une porte d'entrée supplémentaire permettant aux jeunes de recevoir des services de santé mentale à l'intérieur de courts délais.

⁵[Titre en minuscules] (gouv.qc.ca)

La plateforme *Répondez présent* et le partenariat avec Tel-Jeunes constituent des moyens très efficaces en matière de promotion et de prévention en santé mentale et devraient être permanents. Il est néanmoins important de s'assurer que tout ce qui sera développé dans le cadre de ce partenariat soit accessible et adapté à tous les élèves HDAA et leur famille. Le personnel intervenant déjà en poste et à venir devrait également recevoir une formation et les outils nécessaires pour être en mesure de soutenir adéquatement les élèves HDAA et leur famille.

Enfin, toutes les actions qui viennent simplifier les démarches d'accès aux services éducatifs et complémentaires, soutenir et consolider la démarche de PI et de PSII, incluant les services en santé mentale, en fonction des besoins et capacités des élèves HDAA doivent être privilégiées, dans un esprit d'inclusion, de prévention et d'intervention précoce.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

Considérant l'actuelle pénurie de ressources en santé mentale ainsi que l'augmentation de la détresse de la population, il est nécessaire de prévoir des stratégies et des actions à visée collective et inclusive en santé mentale et d'autres mesures plus spécifiques pour les élèves qui ont des besoins particuliers, dans une perspective de prévention et d'universalisme proportionné, en favorisant la mobilisation et la concertation entre les familles, les équipes-écoles, et les réseaux de la santé et des services sociaux et communautaire. Il est impératif de multiplier les portes d'entrée afin que les élèves et leur famille puissent recevoir des services en santé mentale requis sans délai. Le réseau de l'éducation doit poursuivre la mise en place de ressources psychosociales à l'intérieur des murs des écoles, en outillant adéquatement le personnel scolaire, car sa proximité avec les élèves et leur famille en fait un acteur incontournable en matière de prévention, de dépistage et d'intervention précoce en santé mentale. Il est également important d'offrir du soutien psychosocial au personnel scolaire, lui aussi affecté par les impacts de la pandémie.

Il pourrait être intéressant de développer un réseau de pairs aidants au sein des milieux scolaires en assurant un suivi et soutien approprié et en continu aux équipes, en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux, afin de soutenir et à la fois mettre à contribution les élèves et le personnel scolaire.

L'Office recommande également de renforcer le continuum santé-éducation-communauté-famille, par le biais de l'Entente de complémentarité MSSS-MEQ, par exemple, afin que les jeunes puissent avoir un accès simplifié aux services en santé mentale à l'intérieur même de l'école.

Le milieu scolaire doit être un lieu bienveillant et sécurisant permettant aux parties qui le composent de discuter ouvertement de santé mentale, que ce soit par la mise en place d'ateliers de développement des compétences émotionnelles et sociales ou de journées thématiques visant à déstigmatiser la santé mentale, par exemple. Il serait d'ailleurs opportun d'intégrer davantage de contenu en matière de santé mentale à l'intérieur du curriculum scolaire, dans un esprit de promotion et de prévention en santé mentale.

À l'instar du MES, il serait pertinent que le MEQ envisage l'élaboration d'un plan d'action sur la santé mentale afin de favoriser la mise en place d'un continuum de services de promotion, de prévention et d'intervention en santé mentale. Entre-temps, le MEQ devrait s'assurer que le prochain plan d'action interministériel en santé mentale prévoit davantage de mesures spécifiques venant soutenir la santé mentale des élèves et de leur famille, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux.

Enfin, il est nécessaire de penser à tous ces futurs élèves qui intégreront le système scolaire dans les prochaines années et qui auront été affectés à plusieurs niveaux par les impacts de la pandémie. Il est important de réfléchir dès maintenant sur l'accueil et les mesures qui leur seront offerts afin de favoriser

leur bien-être et de consolider les démarches entourant la première transition scolaire, particulièrement pour les élèves HDAA et leur famille.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

La crise de la COVID nous a bien démontré que personne n'est à l'abri des difficultés de santé mentale. Les jeunes représentent d'ailleurs un groupe particulièrement vulnérable sur ce plan. Des mesures visant la promotion de la santé mentale, une meilleure prévention, un accès précoce, simplifié et rapide aux services et la lutte contre la stigmatisation de la santé mentale sont nécessaires. L'éducation psychologique doit se faire tôt dans le parcours des élèves et faire partie intégrante du curriculum scolaire. Le réseau de l'éducation représente un acteur incontournable afin d'aider les élèves à développer leurs compétences émotionnelles et sociales.

En ces temps difficiles où les relations et contacts sociaux avec le réseau familial et communautaire des familles sont réduits au minimum afin de freiner la pandémie, le milieu scolaire représente pour certains élèves et leur famille le seul filet social. Le MEQ doit investir massivement en prévention, en collaboration avec les réseaux de la santé et des services sociaux et communautaire. Offrir davantage de soutien et de services psychosociaux aux élèves, et particulièrement aux élèves HDAA, favoriserait davantage leur disponibilité aux apprentissages, l'implication des parents dans leur parcours éducatif et, ultimement, leur réussite éducative.

En conclusion de cette consultation, afin d'accroître la participation des élèves handicapés à tous les niveaux d'enseignement dans des conditions équivalentes à celles des autres personnes et de contrer les impacts négatifs de la pandémie, il est nécessaire de simplifier les démarches d'accès aux services éducatifs et complémentaires requis par ces élèves et de généraliser la démarche de PI et de PSII dans une perspective de prévention et d'intervention précoce. L'éducation au-delà de la pandémie se doit d'être inclusive en offrant un contexte d'apprentissage visant l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves afin d'assurer l'égalité des chances.